Commission Régionale Médicale exceptionnelle

PV 09 du 06 novembre 2025 saison 2025-2026

Début de séance à 19h30

Présent.e.s:

- Judes AGATHON
- Docteur David GONDELE-IPUNGU
- Anastasie LEDU-KALALA

Absent.e.s excusé.e.s:

- Guy Grégory PREVOT
- Docteur Éric HOUNHOUI-GAN
- Malika ADELSON
- Docteur Arthur DEROURE-CORTE
- Angie PROPHETE
- Sandrine ASDRUBAL
- Luxon NOEL

Ordre du jour :

- 1. Examen des dossiers médicaux des arbitres et de surclassement
- 1/ Examen des dossiers médicaux des arbitres et de surclassement
- 3 dossiers médicaux d'arbitres ont été examinés

	NOM	PRENOM	DDN	DOSSIER	DECISION
1	NOEL	LUXON	03/11/75	DMA	ACCEPTE
2	AMOSIE	VICTOR	02/04/77	DMA	ACCEPTE
3	ABE	JUSTIANA	22/07/99	DMA	ACCEPTE

Rappels de la commission

L'examen ophtalmologiste est obligatoire pour le 1^{er} DMA puis à partir de 35 ans tous les 5 ans.

L'examen ophtalmologiste est valable 5 ans à compter de sa date de réalisation.

La commission décide que l'absence d'examen ophtalmologiste ne sera pas bloquant cette saison 2025-2026 mais le conseille fortement dans la mesure où il est possible de le faire.

La commission rappelle **l'importance de bien noter les coordonnées téléphoniques personnelles** des arbitres et des joueuses ou joueurs en plus de leur club d'appartenance pour être joignables le cas échéant par la Commission Régionale Médicale.

La commission rappelle également l'importance pour les arbitres et joueurs de répondre avec sincérité aux questionnaires médicaux.

La commission rappelle que les formulaires transmis doivent être dûment remplis et signés le cas échéant par la joueuse ou le joueur, l'arbitre, les personnels médicaux habilités, les responsables légaux pour les mineurs, les responsables du club le cas échéant. Enfin l'ensemble doit être transmis sous plis cacheté avec les informations suivantes : NOM, Prénom, Type de dossier, Club d'appartenance.

La prochaine réunion se tiendra mi-décembre 2025.

Clôture de la séance à 19h50

Secrétaire de séance

Judes AGATHON

Président de séance

Dr David GONDELE-IPUNGU